Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_047-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_047

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le trente mars le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 24 mars 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Monsieur Nicolas GRAVELLIER,Monsieur Pierrick CHOUAN,Madame Roseline KNEZIC,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Madame Jalila GIRAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Madame Vanessa ALLAIN représenté(e) par Madame Pauline SEGRETAIN ,Monsieur Philippe MAIGNAN représenté(e) par Monsieur Bruno LINNE ,Madame Maryvonne TRAVERS représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE ,Monsieur Jean-Louis BAHU représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260402-DC_2026_047-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_047

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

- Modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO et de la CDSP

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1411-5 et D.1411-5 ;
Vu le code de la commande publique ;

Considérant que les dispositions applicables aux commissions de délégations de service public (CDSP) s'appliquent aux commissions d'appel d'offres (CAO) pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, dont la valeur estimée hors taxe, prise individuellement, est égale ou supérieure aux seuils européens tels qu'annexés au code de la commande publique ;

Considérant que, pour la ville de Vitré, ces commissions sont composées par l'autorité habilitée à signer le marché public, ou son représentant, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Considérant que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant que les listes de candidats pourront être transmises, au service des Assemblées à l'adresse suivante : service.assemblees@vitrecommunaute.org, au plus tard, le lundi 30 mars 2026, à 18h, pour l'élection des membres de la CAO comme indiqué lors de la séance du conseil municipal du 20 mars dernier et au plus tard, le lundi 18 mai 2026, à 18h, pour l'élection des membres de la CDSP ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les conditions de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public, telles que précisées ci-dessus.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine) VITRÉ Porte de Bretagne
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
2 avr. 2026

Le Secrétaire de
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine) VITRÉ Porte de Bretagne
Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
2 avr. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.